



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

8967^e séance

Mercredi 16 février 2022, à 11 heures
New York

Provisoire

Président : M. Vershinin/M^{me} Evstigneeva (Fédération de Russie)

Membres :

Albanie	M ^{me} Dautllari
Brésil	M. Costa Filho
Chine	M. Zhang Jun
Émirats arabes unis	M. Abushahab
États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
France	M. de Rivière
Gabon	M. Biang
Ghana	M. Agyeman
Inde	M. Tirumurti
Irlande	M ^{me} Byrne Nason
Kenya	M. Kiboino
Mexique	M. de la Fuente Ramírez
Norvège	M ^{me} Heimerback
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki

Ordre du jour

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation du
Traité de sécurité collective

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 11 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation du Traité de sécurité collective

Le Président (*parle en russe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Arménie, du Bélarus, du Kazakhstan, du Kirghizistan et du Tadjikistan à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Stanislav Zas, Secrétaire général de l'Organisation du Traité de sécurité collective, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je souhaite chaleureusement la bienvenue au Secrétaire général, S. E. M. António Guterres, à qui je donne maintenant la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je salue l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole devant le Conseil de sécurité sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC). Je remercie la présidence russe du Conseil d'avoir organisé ce débat public.

La coopération avec les organisations régionales est au cœur des activités de l'ONU et est énoncée dans la Charte des Nations Unies. Nos fondateurs savaient qu'aucune organisation, à elle seule, ne pouvait garantir la paix, la sécurité et le développement, dans un monde complexe en rapide évolution. Un partenariat s'impose à tous les niveaux : local, régional et mondial. Aujourd'hui plus que jamais, l'efficacité de l'ONU dépend du resserrement et de la consolidation de la coopération avec les organisations régionales.

L'OTSC est un partenaire important de l'ONU. Plusieurs mémorandums d'accord et protocoles sur la coopération entre l'OTSC et diverses entités des

Nations Unies témoignent du resserrement et de l'étendue de nos liens, notamment dans les domaines de la lutte contre le terrorisme, des stupéfiants et de la criminalité, des réfugiés et de la paix et de la sécurité. Dans ses résolutions biennales, l'Assemblée générale salue ce partenariat, qu'elle note avec satisfaction. Je suis heureux de constater, depuis la signature de la Déclaration conjointe sur la coopération entre les secrétariats de l'Organisation des Nations Unies et de l'OTSC en 2010, que nous avons constamment consolidé nos liens et nos interventions, face aux problèmes régionaux.

À l'occasion du dixième anniversaire de la Déclaration conjointe, le Secrétaire général, M. Zas, et moi-même avons réaffirmé notre volonté de renforcer davantage la portée de notre coopération. Nous avons répertorié bon nombre de domaines clefs, dont l'alerte rapide, la prévention et le règlement des conflits, le maintien de la paix, la prévention et la lutte contre le terrorisme, la lutte contre la criminalité internationale et le trafic d'armes, la préparation et les interventions en cas de catastrophe et les échanges d'informations.

Je voudrais brièvement évoquer trois domaines prioritaires en vue du renforcement des liens en matière de paix et de sécurité.

Premièrement, en ce qui concerne la coopération en matière de prévention des conflits, de lutte contre le terrorisme et de lutte contre les stupéfiants, le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale travaille en étroit partenariat avec l'OTSC pour remédier aux causes profondes des conflits et élaborer des solutions conjointes à des problèmes communs. Aujourd'hui, de bonnes relations de travail entre l'OTSC et notre centre régional favorisent des échanges constructifs en matière d'alerte rapide, ainsi que des contacts réguliers lors d'incidents liés à la sécurité dans la région. Le Centre encourage également des mesures de lutte contre la criminalité transfrontalière, le terrorisme et le trafic de stupéfiants, afin de garantir des conditions propices à un développement durable pacifique, domaines où nous attendons avec impatience de consolider notre partenariat avec l'OTSC.

Deuxièmement, en ce qui concerne la coopération en matière de maintien de la paix, nous remercions les pays de l'OTSC de leurs contributions à nos opérations de paix. Tout renforcement de la coopération dans ce domaine permettra de faire avancer l'initiative Action pour le maintien de la paix et sa stratégie de mise en œuvre, l'Action pour le maintien de la paix Plus. La participation régulière d'experts à des groupes de travail

conjoints a déjà un important effet de catalyseur sur la coopération. Les experts de l'OTSC ont récemment effectué une visite à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, communiquant des observations de première main sur les activités de prévention menées et soulignant les besoins et les lacunes éventuels. Nous saluons également la participation de hauts responsables de l'OTSC aux Sommets des chefs de police des Nations Unies, ainsi que les partenariats en cours à l'appui des normes de formation de l'ONU. Tout en resserrant nos liens dans les années à venir, nous comptons sur de nouvelles contributions des membres de l'OTSC au Système de préparation des moyens de maintien de la paix.

Le troisième domaine que je voudrais aborder est celui de la coopération dans le cadre de l'Afghanistan. La crise humanitaire se dégrade de jour en jour. Le terrorisme continue de menacer la sécurité non seulement de l'Afghanistan et de la région mais aussi du monde entier. Si nous n'agissons pas résolument, la grave contraction de l'économie, la hausse du chômage et la détérioration de la crise humanitaire attiseront le désespoir et engendreront l'extrémisme. La menace que représentent les flux illicites de stupéfiants et d'armes, ainsi que les réseaux criminels et terroristes, augmente.

La coopération régionale et interrégionale est un élément essentiel de notre intervention, tout comme le renforcement du dialogue régional, de la coopération transfrontière entre les services de répression et de la coordination judiciaire. Une étroite coopération entre l'ONU et les organisations régionales, dont l'OTSC, sera essentielle pour aider à neutraliser ces menaces évolutives, à prévenir toute retombée, à promouvoir la stabilité et, au bout du compte, à sauver des vies.

(l'orateur poursuit en français)

Les trois domaines que j'ai abordés ont un thème commun : le rôle fondamental des organisations régionales dans nos efforts conjoints pour faire avancer la paix et la sécurité. Nous sommes déterminés à renforcer ce travail ensemble. Nous comptons, dans le même temps, sur la participation des organisations régionales à l'action de paix et de sécurité des Nations Unies. Nous comptons sur leur soutien, tant sur le plan politique que sur celui des capacités civiles et militaires. Nous avons réussi à renforcer notre partenariat et nous nous appuyons de plus en plus les uns sur les autres pour faire face à des menaces communes.

L'un des principaux objectifs de mon rapport *Notre Programme commun (A/75/982)* est de bâtir, en favorisant les partenariats, un multilatéralisme plus inclusif, plus efficace et fonctionnant davantage en réseau. À cet effet, je continuerai à organiser des réunions annuelles avec tous les dirigeants d'organisations régionales. Dans tout cela, nous sommes guidés par la Charte des Nations Unies et d'autres instruments relatifs au droit international des droits humains et au droit international humanitaire. Ensemble, nous sommes comptables de tout ce que nous faisons et de la manière dont nous procédons. Et nous avons une responsabilité ultime à l'égard des personnes que nous servons.

Nous nous réjouissons d'examiner les moyens de renforcer l'importante coopération établie entre l'ONU et l'OTSC, dans notre quête commune d'un avenir plus pacifique et plus sûr pour tous.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Zas.

M. Zas (*parle en russe*) : Je remercie la présidence russe du Conseil de sécurité de son invitation à débattre de la participation de notre organisation au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je suis convaincu que la séance d'aujourd'hui contribuera à la mise en place de nouveaux mécanismes de coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC) dans l'intérêt de la promotion de la paix.

Nous souscrivons pleinement aux idées exprimées par le Secrétaire général António Guterres dans le nouvel Agenda pour la paix sur l'importance de réduire les risques stratégiques de sécurité par une action régionale préventive. Nous sommes d'accord avec son évaluation selon laquelle les organisations régionales de sécurité jouent un rôle central dans le maintien de la paix mais aussi pour prévenir et surmonter l'instabilité. Pour sa part, l'OTSC s'emploie à relever efficacement ces défis dans sa zone de responsabilité et dispose des capacités nécessaires pour ce faire.

Nous considérons l'ONU comme notre principal partenaire international et souhaitons renforcer le rôle de l'Organisation mondiale. Cette approche est inscrite dans la déclaration commune des ministres des affaires étrangères des États membres de l'OTSC, dans laquelle ils réaffirment leur attachement aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies ainsi que leur volonté de renforcer la coopération pour en assurer le strict respect.

Je voudrais également souligner que, dans sa résolution 75/276, sur la coopération entre l'ONU et l'OTSC, adoptée à sa soixante-quinzième session, l'Assemblée générale salue le rôle joué par notre organisation en tant que partenaire. Elle note que

« depuis la signature du Traité de sécurité collective, l'Organisation du Traité de sécurité collective est devenue une institution multifonctionnelle capable d'apporter des réponses appropriées à toutes sortes de menaces et de problèmes relevant de sa compétence » (résolution 75/276 de l'Assemblée générale, septième alinéa du préambule).

Nous avons l'intention de développer tous les domaines de coopération avec l'ONU, y compris le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive, sur la base de la Déclaration conjointe sur la coopération entre les secrétariats de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation du Traité de sécurité collective, en date du 18 mars 2010, et des mémorandums d'accord et protocoles existants sur la coopération entre l'OTSC et l'ONU dans divers domaines.

Nous nous félicitons de l'évolution de notre coopération avec le Bureau de lutte contre le terrorisme, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dans le cadre des mémorandums existants. Nous appelons de nos vœux l'élargissement de cette coopération.

L'OTSC a mis au point des pratiques visant à priver les organisations terroristes internationales de leur terreau, notamment en luttant contre le trafic de stupéfiants et en empêchant l'utilisation des technologies de l'information et de la communication à des fins d'activités terroristes internationales.

Depuis trois ans, les forces spéciales de sécurité de l'OTSC mènent l'opération « Mercenaire », dont l'objectif principal est de couper les filières de recrutement, ainsi que les canaux d'entrée et de sortie dont se servent les ressortissants de nos États pour participer à des activités terroristes. L'idée est également d'éliminer les ressources des organisations terroristes à la base, ce qui s'est avéré efficace.

Durant la dernière opération de lutte antidrogue menée l'année dernière, baptisée « Channel-Centre », plus de cinq tonnes de drogues diverses ont été saisies sur le marché illicite. Nous prévoyons cette année de mener trois étapes actives de cette opération dans la zone de responsabilité de l'OTSC.

Pour renforcer la coopération internationale en matière de lutte contre la propagation de l'idéologie et de la propagande terroristes, et conformément aux résolutions en vigueur, en particulier les résolutions 1624 (2005) et 2354 (2017), nous sommes disposés à unir nos efforts dans le domaine de l'information. L'objectif est de définir des règles, des normes et des principes universels de bonne conduite dans le domaine de l'information, sous les auspices de l'ONU. Les principes qui régissent notre action conjointe pour prévenir et combattre l'utilisation illicite d'Internet à des fins terroristes, en s'appuyant notamment sur le rôle coordonnateur central de l'ONU, sont énoncés dans la déclaration conjointe des ministres des affaires étrangères des États membres de l'OTSC à ce sujet, adoptée le 2 décembre 2021.

Nous sommes prêts à partager nos expériences en matière de conduite d'interventions rapides dans le domaine de la prévention. À ce propos, aujourd'hui même, le secrétariat de l'OTSC a organisé une réunion trilatérale sur le renforcement de la coopération et le partage d'expériences en matière de lutte contre le terrorisme international et l'extrémisme. Le Secrétaire général de l'OTSC, le Directeur du Comité exécutif de l'Instance régionale de lutte contre le terrorisme de l'Organisation de Shanghai pour la coopération et le chef du Centre de lutte contre le terrorisme de la Communauté d'États indépendants y ont participé.

Nous saisissons cette occasion pour encourager les organisations internationales et régionales et les États non seulement à observer nos activités, mais également à y participer. Les mécanismes visant à établir des partenariats de cette nature existent au sein de notre organisation et lui permettent de s'épanouir. Pour favoriser le partage d'expériences et d'informations sur ces questions, nous appuyons la proposition en faveur de la tenue de consultations régulières entre l'ONU, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et les experts de l'OTSC. Nous nous tenons prêts à examiner de manière approfondie toutes ces questions à l'ordre du jour.

Nous estimons que la coopération dans le domaine du maintien de la paix est un aspect pratique important de notre coopération avec l'ONU à long terme. À cet égard, je remercie le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, M. Jean-Pierre Lacroix. Des progrès considérables ont été accomplis depuis notre réunion du 22 juin 2021. Un groupe de travail conjoint de l'ONU et de l'OTSC sur le maintien de la paix a été créé. Des

consultations entre experts avec des représentants du Département des opérations de paix ont été organisées au début du mois de décembre 2021. Avec l'aide du Département, les représentants de l'OTSC ont effectué une visite de travail auprès de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban. Des réunions utiles ont eu lieu avec les dirigeants de cette mission de maintien de la paix et d'autres soldats de la paix sur le terrain.

Nous avons reçu une aide bienvenue à la conduite des procédures de certification pour divers programmes et une méthodologie pour la formation que l'OTSC prodigue à nos soldats de la paix, dans le respect des normes de l'ONU. Nous examinons actuellement la possibilité que des soldats de la paix de l'OTSC participent éventuellement à des opérations de maintien de la paix des Nations Unies par l'intermédiaire d'un État coordonnateur. Nous sommes prêts à mobiliser des unités de maintien de la paix intégrées, notamment des unités de police militaire, des unités médicales et des unités du génie, qui seraient toutes composées de ressortissants des États membres de l'organisation.

Les chefs d'État de l'organisation ont créé un poste de représentant spécial du Secrétaire général de l'OTSC pour le maintien de la paix, ayant le rang de Secrétaire général adjoint. Nous nous réjouissons à la perspective de sa coopération active avec les structures pertinentes de l'ONU.

L'OTSC a des ressources considérables qui lui permettent de participer concrètement aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Actuellement, les forces de maintien de la paix de l'OTSC comptent environ 3 800 membres. Ces unités sont très entraînées et bien équipées en armement et matériel modernes. La majorité d'entre elles ont une expérience militaire. Elles ont aussi déjà participé à des opérations de maintien de la paix. Elles répondent aux normes et exigences de l'ONU en termes de structure et de préparation.

Le professionnalisme des Forces collectives de maintien de la paix de l'OTSC s'est illustré durant la récente opération de maintien de la paix menée au Kazakhstan. Cette opération a été organisée à la demande du Président de la République du Kazakhstan, Kassym-Jomart Tokayev, conformément aux articles 2 et 4 du Traité de sécurité collective et à l'accord sur les activités de maintien de la paix de l'OTSC. Elle témoigne de la légitimité et du respect de cet accord, qui a été ratifié par les parlementaires des États de notre organisation. Par ailleurs, cette opération était pleinement conforme

aux principes politiques et aux principes juridiques internationaux de l'ONU.

Conformément à l'Article 54 de la Charte des Nations Unies et à l'article 4 de notre accord, le Secrétaire général de l'ONU a été rapidement tenu informé de cette opération par courrier. C'était la première fois que des effectifs de maintien de la paix de l'OTSC étaient mobilisés dans la pratique. Il est important de noter que la menace à la sécurité et à la stabilité a été rapidement éliminée. Je tiens à souligner que l'objectif de l'opération a été atteint, en grande partie grâce au soutien moral et politique apporté à la République du Kazakhstan par ses alliés de l'OTSC, et grâce à l'action précise et coordonnée des soldats de la paix. Ils ont été déployés promptement et sont partis immédiatement après la fin de l'opération. Nous nous félicitons que durant toute cette opération, aucun coup de feu n'ait été tiré par nos soldats de la paix – pas un seul. Les unités de maintien de la paix ont été utilisées uniquement pour protéger les locaux des infrastructures essentielles et prévenir une catastrophe humanitaire.

Je tiens à assurer les membres du Conseil de sécurité, le Secrétaire général et tous les participants à la présente séance que l'OTSC a un potentiel et des capacités véritables, y compris en matière de maintien de la paix, et que ces capacités peuvent, le cas échéant, être utilisées pour promouvoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Bien sûr, nous voulons établir une coopération aussi vaste que possible avec les structures et départements pertinents de l'ONU.

Je n'ai abordé que quelques-uns des domaines d'action de l'OTSC dans lesquels nous estimons pouvoir et devoir élargir notre coopération avec l'ONU et d'autres organisations et pays. Bien sûr, la liste des tâches qu'accomplit notre organisation est bien plus longue, et la montée des tensions internationales et la tendance récente à l'aggravation des problèmes de sécurité mondiale et régionale ne manqueront pas d'exacerber les problèmes actuels et d'en créer de nouveaux pour nos pays.

Dans le cadre de nos travaux, nous accordons une attention particulière à nos frontières méridionales, zone où l'Afghanistan reste une source de danger à long terme compte tenu de la catastrophe socioéconomique et humanitaire provoquée par la situation dans ce pays et du fait que la menace terroriste et le risque posé par le trafic de drogue continuent de s'accroître. On assiste également à une hausse sans précédent des

tensions sur notre front occidental, pour parler ainsi, en Europe orientale.

L'expansion au cours des dernières années de la présence, des infrastructures et de l'activité militaires près de la frontière occidentale des États membres de l'OTSC, conjuguée à l'absence d'avancée dans un règlement pacifique dans l'est de l'Ukraine, a mené à une situation qui risque de dégénérer en un conflit militaire. Nous comptons résolument sur les parties aux négociations pour qu'elles parviennent à trouver des solutions acceptables pour régler ce problème et stoppent le déploiement des activités militaires.

Il est clair que le problème que posent les conflits régionaux ne va pas se dissiper, ce qui représente une menace permanente pour la paix internationale. S'agissant de la prévention et de surmonter les menaces, nous sommes disposés à mettre à profit notre potentiel considérable et à conjuguer les efforts de l'OTSC et des structures pertinentes des Nations Unies dans le domaine de la sécurité, et surtout dans les domaines du maintien de la paix et de la lutte contre les menaces et problèmes nouveaux.

Nous célébrons cette année le trentième anniversaire de la signature du Traité de sécurité collective et le vingtième anniversaire de la création de l'organisation. L'OTSC envisage cet anniversaire comme celui d'une entité qui se considère être une organisation internationale efficace qui protège collectivement ses États membres contre les menaces existantes à la sécurité. Nous réaffirmons notre volonté d'établir des relations amicales et mutuellement acceptables avec les pays tiers et les organisations internationales aux fins du maintien de la paix et de la stabilité. Nous voulons mettre en place une coopération fondée sur les principes du droit international, du rejet de la confrontation et de l'attachement à des solutions durables qui sont le fruit d'une action purement politique et diplomatique, conformément aux dispositions et aux buts énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie M. Zas de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Vice-Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie.

Nous remercions le Secrétaire général, M. Guterres, de son exposé sur un sujet aussi important pour notre région. Nous remercions également le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de

sécurité collective (OTSC), M. Stanislav Zas, de son exposé détaillé et des informations qu'il a fournies sur les travaux de l'organisation.

La délégation russe a fait de cette séance un des événements phares de sa présidence du Conseil pour plusieurs raisons. La coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales est essentielle pour le programme international actuel, en général, et le Conseil de sécurité, en particulier. Nous préconisons inlassablement le développement de cette coopération conformément à la Charte des Nations Unies et, surtout, au Chapitre VIII.

Les organisations régionales doivent compléter les efforts de l'ONU dans leurs domaines de responsabilité et dans le cadre de leurs mandats. Dans la plupart des cas, elles connaissent mieux la situation sur le terrain et devraient jouer un rôle clef dans la détermination des moyens de résoudre les conflits. C'est notamment le cas dans la région eurasiatique en ce qui concerne l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC). Nous ne pouvons ignorer le fait que, parfois, nous avons constaté que certains membres de la communauté internationale ne sont pas suffisamment informés des travaux de l'OTSC. Un tel manque d'information est susceptible de conduire à une image incomplète de son rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, ce que nous voudrions éviter. Nous espérons que les exposés des intervenants et les discussions ultérieures informeront la communauté internationale de la manière dont l'OTSC contribue à trouver des solutions aux problèmes rencontrés dans notre région.

Comme cela a été mentionné précédemment, cette année marque le trentième anniversaire de la signature du Traité de sécurité collective et le vingtième anniversaire de la création ultérieure de l'Organisation du Traité de sécurité collective, qui présente de multiples facettes. Au fil des ans, l'OTSC s'est imposée comme un acteur important de la sécurité régionale et internationale. Nous tenons à souligner le caractère pacifique et ouvert de ses travaux et sa volonté de développer et d'élargir une coopération constructive avec les pays et organisations tiers, y compris avec l'ONU.

En conséquence, des contacts pratiques ont été établis avec le Secrétariat concernant les différents aspects de la situation sur le continent eurasiatique. Cette coopération est soutenue avec le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale. La coopération entre l'ONU et l'OTSC en

matière de maintien de la paix est examinée en continu. En décembre 2021, des représentants du Secrétariat et de l'état-major conjoint de l'OTSC ont effectué une visite à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban afin de se familiariser avec l'expérience pratique de l'ONU en matière de maintien de la paix.

Le cadre normatif et juridique des activités de maintien de la paix au sein de l'OTSC elle-même a évolué. En 2021, le principe d'un État coordonnateur a été établi. Dans ce cadre, un des États membres de l'OTSC sera chargé d'enregistrer les ressources de maintien de la paix de l'OTSC au sein du système des Nations Unies et de conclure des accords sur leur utilisation. En outre, l'année dernière, la fonction de représentant spécial du Secrétaire général de l'OTSC pour le maintien de la paix a été créée. L'une de ses tâches consiste à développer les contacts et à coordonner les activités de maintien de la paix avec l'ONU.

La première expérience positive de maintien de la paix de l'OTSC a été acquise lors des événements de janvier au Kazakhstan. Le pays a été confronté à un défi sans précédent pour sa sécurité, son intégrité et sa souveraineté. Seules les actions efficaces des autorités du Kazakhstan, ainsi que l'assistance opérationnelle légitime des alliés de l'OTSC, ont permis d'éviter une catastrophe. Cette opération a été menée sur une base juridique internationale solide et de manière transparente et prévisible. Le Président du Kazakhstan, M. Kassym-Jomart Tokayev, a fait une demande en ce sens à ses partenaires de l'OTSC, conformément à l'article 4 du Traité. Celle-ci a été immédiatement soutenue par tous les chefs des États membres de l'organisation, et le Conseil de sécurité et le Secrétaire général en ont été immédiatement informés.

La présence de soldats du maintien de la paix – qui, comme l'a souligné M. Zas, n'ont pas tiré un seul coup de feu – s'est avérée un facteur de stabilité en exerçant l'influence nécessaire sur les radicaux. Les contingents de l'OTSC étaient engagés dans la protection d'installations d'importance stratégique, n'ont pas pris part aux opérations militaires et, avec l'accord des autorités du Kazakhstan, ont quitté le pays dès que la situation s'est stabilisée. Dans ce contexte, nous notons l'intérêt positif croissant pour les travaux de l'OTSC de la part des différents pays de la région, ainsi que des organisations internationales, principalement en termes d'expérience dans la lutte contre les nouveaux défis et menaces, notamment le terrorisme et l'extrémisme qui y est associé, la migration illégale et le trafic de drogue.

La situation en Asie centrale a été et reste un sujet prioritaire dans le programme de l'OTSC, le facteur Afghanistan occupant dans le même temps une place centrale. L'organisation prend des mesures préventives pour endiguer les menaces, notamment celles émanant de ce pays. Des exercices conjoints complets sont menés régulièrement. L'Opération « Illegal » et l'Opération « Channel », respectivement contre l'immigration clandestine et le trafic de drogue, se sont déjà révélées très efficaces, et un ensemble de mesures opérationnelles et préventives de lutte contre le terrorisme, connu sous le nom d'Opération « Mercenaire », est également mis en œuvre.

Afin de relever efficacement tous ces défis, un dialogue a été établi avec les principaux organes de l'ONU, notamment la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, le Bureau de lutte contre le terrorisme et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. L'OTSC met en place une coopération avec les structures pertinentes d'autres organisations régionales, en particulier le Centre de lutte contre le terrorisme de la Communauté d'États indépendants et le Comité exécutif de l'Instance régionale de lutte contre le terrorisme de l'Organisation de Shanghai pour la coopération. Une telle réunion trilatérale a d'ailleurs eu lieu aujourd'hui.

Afin d'assurer la cybersécurité internationale au sein de l'OTSC, l'Opération « PROXY », destinée à lutter contre la cybercriminalité, est en cours de réalisation. La lutte contre les menaces dans le domaine de la biosécurité est également une priorité. Le conseil de coordination pour la sécurité biologique est un tout nouveau mécanisme chargé de mener à bien les travaux dans ce domaine. Il combinera les capacités des structures militaires et civiles chargées de protéger nos pays contre les menaces biologiques.

L'une de nos tâches communes les plus importantes consiste à préserver la vérité historique sur la Seconde Guerre mondiale et à lutter contre la justification et la glorification du nazisme. Nous tenons à souligner que la majorité écrasante des États Membres de l'ONU soutient nos efforts dans ce domaine, comme en témoigne le large soutien apporté à la résolution annuelle correspondante de l'Assemblée générale.

Nous sommes préoccupés par les risques et les menaces qui pèsent sur la sécurité des États membres de l'OTSC à leurs frontières sud et ouest. Comme nos alliés de l'OTSC, nous ne pouvons qu'être alarmés par le renforcement des capacités militaires de l'OTAN près de

nos frontières. Au cours de l'année écoulée, nous avons assisté à une intensification du niveau des exercices de l'OTAN, tout particulièrement des manœuvres simulant des opérations offensives. C'est un fait et aucune propagande ne peut l'enjoliver.

À cet égard, nous rappelons que l'OTSC a, à plusieurs reprises, présenté à l'OTAN des initiatives de coopération. À un moment donné, la coopération sur l'Afghanistan, qui était pertinente à l'époque, a été proposée. Il y a deux ans, les ministres des affaires étrangères des États membres de l'OTSC ont signé un appel ouvert à leurs collègues des pays de l'OTAN pour renforcer la confiance mutuelle et développer la coopération. Ces propositions sont restées sans réponse.

Pour notre part, nous souhaitons exprimer le désir commun des États membres de l'OTSC de résoudre les problèmes émergents exclusivement par des moyens politiques et diplomatiques dans le cadre du droit international, l'ONU jouant le rôle principal. Nous sommes prêts à coopérer de manière constructive avec tous les membres de la communauté internationale, et c'est précisément cette approche qui est inscrite dans les documents fondamentaux de notre organisation.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent faire une déclaration.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens d'abord à remercier le Secrétaire général et M. Stanislav Zas pour leurs exposés d'aujourd'hui sur la coopération entre l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC) et l'ONU.

Le Royaume-Uni a suivi avec une profonde inquiétude les violents affrontements qui ont eu lieu au Kazakhstan début janvier. Nous condamnons les actes de violence constatés et regrettons vivement les pertes en vies humaines. Il y a encore beaucoup de choses que nous ne savons pas sur ces événements, mais nous prenons note du fait que le Président Tokayev a mis en place une commission d'enquête pour établir les causes de la violence. Il est d'une importance capitale que le processus d'enquête soit mené de manière urgente, transparente et efficace.

Nous prenons aussi acte du fait qu'une force de l'OTSC a été déployée au Kazakhstan à l'invitation du Gouvernement kazakh pour stabiliser les troubles. Nous avons clairement indiqué à l'époque que ces

déploiements devaient être proportionnés dans tout usage de la force et que la souveraineté du Kazakhstan devait être respectée. La souveraineté et l'intégrité territoriale sont au cœur de la Charte des Nations Unies et essentielles au travail du Conseil de sécurité.

Nous accueillons positivement les partenariats régionaux en matière de maintien de la paix lorsque les partenaires partagent les valeurs et les principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Nous soulignons une nouvelle fois l'importance que revêt la primauté de l'ONU dans les missions financées et mandatées par l'Organisation et insistons à nouveau sur la place à accorder au respect des droits de l'homme et à l'égalité des sexes dans les opérations menées en réponse aux menaces pour la sécurité. Il est également essentiel que la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme soit appliquée partout où l'ONU travaille avec des acteurs externes.

Enfin, nous tenons à rappeler l'importance de l'état de droit, qui est une composante fondamentale de la coopération institutionnelle, conformément à la Charte des Nations Unies.

M. de Rivière (France) : Je remercie le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour son exposé et le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de sécurité collective pour la présentation des actions menées par cette organisation.

L'ONU a besoin de coopérer avec les organisations régionales pour faire face aux crises qui secouent le monde. Parce qu'elles sont au plus près du terrain, ces organisations sont les premiers témoins des crises. Elles en connaissent les racines profondes, elles savent les solutions efficaces pour les résoudre et les prévenir. C'est tout le sens du Chapitre VIII de la Charte dans le cadre duquel doit s'inscrire toute coopération avec les organisations régionales dont les buts, principes et actions doivent être compatibles avec notre charte constitutive.

Ces organisations doivent également respecter et promouvoir les droits de l'homme, dont ceux des femmes ainsi que leur participation pleine, égale, substantielle et effective à tous les aspects de la vie publique. Ce sont les conditions d'une paix et d'une sécurité durables. C'est pourquoi cette promotion et ce respect doivent être au cœur de toute coopération de l'ONU avec les organisations régionales, ainsi que de notre action collective.

Parmi nos priorités d'action collective, la lutte contre le terrorisme est un défi constant. La menace émanant des groupes terroristes, qu'il s'agisse de Daech, d'Al-Qaida ou de leurs affiliés, perdure. La France est pleinement engagée contre ce fléau. Notre action vise, partout, à tarir les ressources des groupes terroristes, à contrer leur propagande et à entraver les déplacements des combattants terroristes étrangers.

La lutte contre la criminalité organisée est également essentielle afin de permettre que les dividendes criminels, en particulier ceux du trafic de drogue, ne financent pas les actions terroristes. Les hauts rendements, la prévalence grandissante des drogues synthétiques et le dynamisme du marché eurasiatique doivent continuer à nous mobiliser.

Enfin, nous devons faire en sorte qu'il n'y ait pas d'impunité pour les terroristes. Ces derniers doivent être jugés pour leurs actes, au plus près de là où ils les ont commis.

La région qui nous occupe aujourd'hui fait face à des défis importants. La prise de pouvoir par la force des Taliban en Afghanistan est à l'origine de la grave crise humanitaire et de l'effondrement de l'économie du pays, dont l'impact se fait déjà ressentir et peut entraîner encore d'importantes répercussions dans toute la région et sur le plan international. La réaction de la communauté internationale a été très claire, avec cinq exigences préalables à toute normalisation des relations avec les Taliban. Une de ces conditions est la rupture des liens des Taliban avec les groupes terroristes alors que la menace persiste. Les attaques de l'État islamique d'Iraq et du Levant-Province du Khorassan ont augmenté et, plus globalement, les groupes terroristes, dont Al-Qaida, se sentent renforcés depuis la prise de pouvoir des Taliban.

En parallèle, la France est engagée dans l'effort collectif pour aider la population afghane. L'aide humanitaire exceptionnelle de 100 millions d'euros annoncée lors de la conférence de Genève le 13 septembre dernier a été entièrement déboursée dès la fin de l'année 2021, essentiellement via les organismes des Nations Unies. Alors que nous allons bientôt revoir les modalités de la présence de l'ONU en Afghanistan, nous serons attentifs à ce qu'elle réponde aux menaces ainsi qu'à la préoccupation constante que les droits de l'homme et en particulier des femmes et des filles soient respectés dans ce pays, par tous, à commencer par les Taliban.

Enfin, en ce qui concerne la situation au Kazakhstan, j'aimerais réitérer notre souhait que toute la lumière soit faite sur les circonstances ayant conduit à ces événements dramatiques du mois de janvier. Le respect de l'état de droit doit demeurer une priorité.

M. Agyeman (Ghana) (*parle en anglais*) : Je me félicite de votre présence, Monsieur le Président, au débat d'aujourd'hui. Je salue également la présence du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. António Guterres, ainsi que du Secrétaire général de l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC), et les remercie de leurs observations éclairantes. Je souhaite par ailleurs la bienvenue aux représentants des cinq États membres qui participent à la présente séance au titre de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Il ne fait aucun doute que le Conseil de sécurité est l'organe suprême conçu par les architectes de l'ordre actuel pour assumer la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Toutefois, les fondateurs de l'Organisation ont également reconnu qu'au-delà du travail accompli par le Conseil, l'Assemblée générale et le Secrétaire général, la paix élaborée dans l'enceinte de l'ONU doit être maintenue par les États dont l'existence est intimement liée au destin des régions dans lesquelles ils se trouvent. La Charte des Nations Unies a donc la prescience d'envisager une Organisation qui travaille avec des accords ou des organismes régionaux pour prévenir, gérer et résoudre les crises.

Les accords régionaux prévus par le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies constituent, à cet égard, une occasion réelle mais souvent sous-utilisée d'établir la paix dans le monde. En effet, les expériences historiques comme celles d'un passé plus récent montrent qu'il est impératif de promouvoir une meilleure coordination et coopération entre l'ONU et les organisations régionales pour assurer la sécurité et la jouissance des dividendes de la paix.

Se félicitant de la coopération entre l'ONU et l'OTSC, le Ghana estime que des débats tels que celui-ci peuvent contribuer à identifier les possibilités de coopération et les difficultés qui militent contre une collaboration renforcée. Dans ce contexte, je rappelle le document de travail présenté par le Ghana au Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation, intitulé « Renforcement des relations et de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations ou mécanismes à vocation régionale en matière de règlement

pacifique des différends », qui vise à remédier aux lacunes ou insuffisances décelées dans la coopération et les relations de travail entre l'Organisation des Nations Unies et les accords régionaux dans le contexte du règlement pacifique des différends.

Ma délégation est d'avis que, pour être plus efficace, la coopération doit être fondée sur des accords clairement libellés, assortis de mécanismes permettant un contrôle et une évaluation périodiques. Nous discernons également des possibilités d'accroître le rôle des universités, des instituts de recherche, des femmes et des jeunes dans les activités de diplomatie préventive et de consolidation de la paix par le biais de partenariats coordonnés avec des organisations ou des accords régionaux.

S'agissant de l'OTSC, et dans l'optique de recenser les possibilités de renforcer la sécurité dans la région eurasiennne, je voudrais partager trois points concis.

Premièrement, nous prenons acte de la Déclaration conjointe de l'ONU et de l'OTSC du 18 mars 2010 et encourageons la poursuite des consultations régulières entre les deux organisations afin de rapprocher les positions conceptuelles sur la façon d'appréhender les défis en matière de sécurité dans la région eurasiennne et d'améliorer les réponses harmonisées requises pour les relever. Nous avons donc besoin de davantage, et non de moins, de consultations tenues dans un format structuré.

Deuxièmement, la riche expérience de l'ONU en matière de diplomatie préventive doit être mise en valeur dans le cadre de sa coopération avec l'OTSC, notamment par le biais du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale. Les deux organisations peuvent collaborer encore plus étroitement pour identifier les causes profondes des conflits dans la région eurasiennne et élaborer des solutions communes dans le contexte de la pérennisation de la paix grâce à des programmes qui préviennent le déclenchement, l'escalade, la poursuite et la reprise des conflits.

Troisièmement, l'OTSC a manifesté un intérêt évident pour le renforcement de ses capacités. Un tel processus requerra une coopération étroite avec l'ONU mais aussi la prise en compte des accords harmonisés qui existent en la matière avec d'autres mécanismes régionaux, tels que l'Union africaine. La collaboration avec l'Union africaine à cet égard a conduit au lancement de quelques initiatives, notamment l'Équipe spéciale conjointe Organisation des Nations Unies-Union africaine chargée des questions de paix et de sécurité

et le Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité. À cet égard, et tout en prenant note du déploiement de la force de l'OTSC au Kazakhstan en début d'année, nous estimons qu'une collaboration plus étroite dans le contexte de tout futur déploiement permettrait d'améliorer la responsabilité du Conseil de sécurité concernant les actions entreprises en faveur de la paix et de la sécurité régionales.

Je termine en appelant une fois de plus l'attention sur les nombreuses possibilités non exploitées en vue de renforcer la mise en œuvre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Notre efficacité en tant que Conseil nécessite d'approfondir cette coopération.

M. DeLaurentis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général, M. Guterres, de ses observations. Je remercie également le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC), M. Zas, de sa déclaration.

Les États-Unis appuient fermement les travaux des organisations régionales dans le monde entier et saluent leurs contributions à la paix et à la sécurité internationales, au développement et à la prospérité durables ainsi qu'à la défense et à la protection des droits de l'homme. Nous appuyons également la coopération entre les organisations régionales et l'ONU en vue de prévenir et de régler les conflits, que ce soit par la promotion de mesures de confiance, le dialogue politique avec toutes les parties concernées ou les efforts pour construire une paix juste et durable.

Les États-Unis collaborent avec de nombreuses organisations régionales à travers le monde, et ils sont fiers de leurs partenariats robustes en Asie centrale. L'initiative C5+1 – qui regroupe les cinq pays d'Asie centrale et les États-Unis – est une plateforme diplomatique indispensable qui permet aux États-Unis de renforcer leur coopération et leur coordination avec la région et en son sein afin de promouvoir des objectifs communs. Ces objectifs sont clairs et simples : l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale des États d'Asie centrale. Nous sommes partisans d'une Asie centrale libre de défendre ses intérêts politiques, économiques et de sécurité selon ses propres termes.

L'initiative C5+1 vise à renforcer la sécurité et la prospérité régionales en mettant l'accent sur des approches respectueuses des droits pour traiter les questions de sécurité nationale, en favorisant le développement économique et en luttant contre les

changements climatiques. Depuis son lancement en 2015, le format C5+1 a grandement contribué aux efforts visant à renforcer la connectivité économique et le commerce, à atténuer les problèmes environnementaux et à mener une action conjointe pour lutter contre les menaces à la sécurité et promouvoir l'autonomisation des femmes.

Au-delà des travaux dans le cadre du format C5+1, les États-Unis participent dans toute l'Asie centrale à de nombreuses initiatives bilatérales et régionales qui promeuvent la sécurité et la prospérité ainsi que le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, notamment en collaboration avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Les États-Unis appuient les travaux de l'Unité d'action contre le terrorisme et de l'Unité de la sécurité et de la gestion des frontières du Département des menaces transnationales de l'OSCE. Ces efforts encouragent le recours aux règles du droit et la mise en œuvre d'un cadre juridique pour lutter contre les formes d'extrémisme et de radicalisation conduisant à la violence et au terrorisme. Les États-Unis appuient également les efforts des États participants et des partenaires pour renforcer l'échange de données sur les déplacements et la prévention de la fraude à cet égard, qui contribue directement à prévenir les déplacements des terroristes dans toute la région.

S'agissant de l'OTSC, nous craignons que son récent déploiement militaire au Kazakhstan – le premier déploiement de l'organisation depuis sa création – n'ait été demandé avant que soient déployés des efforts soutenus pour promouvoir le dialogue national, la réconciliation et le règlement pacifique des différends. Le Conseil de sécurité a souligné que le rôle le plus important que jouent les organisations régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales consiste à promouvoir tels efforts. Si l'OTSC veut développer ses propres capacités de maintien de la paix, il importe qu'elle se souvienne que les opérations de paix sont un outil important et utile en vue de protéger les civils et d'atténuer les conflits dans des circonstances données et qu'elles doivent se dérouler dans le plein respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Comme nous l'avons déjà indiqué au Conseil, les États-Unis sont engagés auprès des organisations régionales et appuient les activités de l'ONU pour établir des partenariats avec ces entités en tant que moteurs de la diplomatie. Nous nous félicitons que l'ONU collabore avec les organisations régionales et de

la société civile pour promouvoir les droits et le bien-être de toutes les personnes, notamment les populations sous-représentées et à risque telles que les femmes, les jeunes, les lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, queers et intersexes, les membres des minorités religieuses ou ethniques et les personnes handicapées. Les voix de tous doivent être entendues et prises en compte pour veiller à ce que le règlement des conflits soit inclusif et respectueux des droits humains et des libertés fondamentales.

M. Kiboïno (Kenya) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général, António Guterres, et M. Stanislav Zas, Secrétaire général de l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC), de leurs exposés et de leurs points de vue sur la question à l'examen. Je salue également la participation des États membres de l'OTSC.

La paix et la sécurité internationales sont soumises à une immense pression en raison de la multiplication des menaces, qui vont des conflits armés interétatiques et intra-étatiques au terrorisme et à l'extrémisme violent en passant par d'autres formes de criminalité transnationale organisée. Le Kenya estime qu'il est fondamental de s'appuyer autant que possible sur le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies pour lutter contre ces menaces.

Le Kenya a toujours promu le rôle des organisations régionales et sous-régionales, qui œuvrent en partenariat avec l'ONU, comme l'option la plus stratégique pour lutter contre les menaces à la paix et à la sécurité dans la Corne de l'Afrique et sur le reste du continent. Je vous félicite donc, Monsieur le Président, de nous avoir réunis aujourd'hui pour examiner la question du renforcement de la coopération entre l'ONU et l'OTSC.

Je m'en tiendrai à quatre observations.

Premièrement, le Kenya salue le travail pour renforcer le partenariat entre l'ONU et l'OTSC. L'histoire et l'expérience nous rappellent que lorsqu'il y a une bonne coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, les crises émergentes peuvent être maîtrisées et leurs répercussions sur la paix et la sécurité sont gérables. Toutefois, lorsque nos références changent ou que nous prenons des mesures unilatérales, les conflits se complexifient inutilement, se prolongent, prennent des dimensions internationales et sont indubitablement plus destructeurs. C'est pourquoi en Afrique, par exemple, le rôle d'organisations régionales telles que la Communauté économique des États de l'Afrique

de l'Ouest, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, dans le cadre de l'Architecture de paix et de sécurité de l'Union africaine, est devenu indispensable, en particulier en tant que premier recours pour trouver des solutions aux problèmes propres au contexte sous-régional de chaque organisation.

Deuxièmement, apporter des solutions pacifiques aux menaces à la paix et à la sécurité internationales nécessite qu'il y ait une coordination soutenue entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales. Il est primordial d'adopter des pratiques optimales en matière de lutte contre les menaces communes afin de garantir la complémentarité et l'unité dans la lutte contre les menaces à la paix et à la sécurité internationales. Le Kenya salue donc les efforts que déploie l'OTSC pour renforcer ses capacités dans le domaine du maintien de la paix et pour lutter contre le terrorisme et d'autres formes de criminalité transnationale organisée, notamment le trafic de drogue et d'armes, la migration irrégulière et la traite des personnes, et pour intervenir en cas de catastrophe, contribuant ainsi à la réalisation des buts et principes des Nations Unies.

Troisièmement, nous relevons que la collaboration entre l'ONU, l'OTSC et les pays de la région offre une occasion importante d'apporter des solutions communes aux problèmes communs, et d'améliorer ainsi la situation politique, économique et en matière de sécurité en Asie centrale.

Nous demandons à l'ONU et à l'OTSC de procéder à une analyse prospective conjointe afin d'élaborer des actions stratégiques qui bénéficient d'un soutien spécifique de la part des États Membres de la région.

Quatrièmement, dans un monde interdépendant où de nombreuses menaces pour la sécurité sont communes, des échanges réguliers entre les organisations régionales et sous-régionales et l'ONU peuvent être enrichissants, non seulement pour ce qui est du partage des expériences et des meilleures pratiques, mais aussi pour ce qui est de la mise en place de cadres de collaboration afin de faire face aux menaces transrégionales telles que le terrorisme, la piraterie et la criminalité maritime. Nous recommandons que, à cet égard, l'OTSC et d'autres organisations régionales et sous-régionales prennent à dessein la décision d'agir et de travailler de concert.

En conclusion, je réaffirme l'attachement du Kenya aux valeurs et aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Nous continuerons de travailler

collectivement avec tous les Membres à tous les niveaux pour renforcer la coopération internationale en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. Tirumurti (Inde) (*parle en anglais*): Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Madame la Présidente, d'avoir organisé cette séance sur la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, et plus particulièrement la coopération avec l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC). Je me souviens très bien de la visite à New Delhi du Vice-Ministre Sergey Vershinin il y a deux semaines et des réunions qu'il a eues avec nos dirigeants.

Je remercie le Secrétaire général António Guterres et le Secrétaire général de l'OTSC Stanislav Zas pour leurs exposés détaillés d'aujourd'hui. Je me félicite de la présence des États membres de l'OTSC à la présente séance. Je saisis également cette occasion pour féliciter l'OTSC, qui célèbre cette année le vingtième anniversaire de sa création.

Le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies attribue un rôle spécial aux organisations régionales pour traiter des questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales. En fait, l'Article 52 de la Charte encourage le règlement des différends en vertu d'accords régionaux ou par des organismes régionaux. Les organisations régionales et sous-régionales ont montré à maintes reprises l'importance de leur rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Elles jouent un rôle important dans le règlement des différends, notamment dans les situations de conflit. En raison de leur connaissance approfondie des caractéristiques et des complexités locales, les organisations régionales et sous-régionales sont particulièrement bien placées pour apporter de meilleures solutions aux conflits dans leurs régions. Par conséquent, nous appuyons la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, conformément à la Charte des Nations Unies.

L'ordre mondial dont nous avons hérité après la Seconde Guerre mondiale s'est complètement transformé. De même, les menaces auxquelles les États Membres étaient confrontés lors de la création de l'ONU il y a 75 ans, ont elles aussi considérablement changé. Les défis contemporains en matière de sécurité, tels que le terrorisme, l'extrémisme, le trafic de drogue, la criminalité transnationale et les pandémies, transcendent les frontières physiques ou politiques. Pour relever efficacement des défis aussi divers, nous avons besoin d'actions coordonnées et concertées par-delà les frontières. Le renforcement de la coopération entre

l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales peut donc être utile à cet égard.

Aujourd'hui, les organisations régionales se sont affirmées et les États Membres ont de plus en plus confiance en leurs actions. Cela a permis d'établir une synergie positive en ce qui concerne les mesures prises par l'ONU et le Conseil de sécurité.

L'Inde prend note de la coopération en cours entre l'ONU et l'OTSC, fondée sur la Déclaration conjointe de 2010 sur la coopération entre ces deux organisations. Le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale a également contribué au renforcement de la coopération sur des questions d'intérêt et de préoccupation communs, principalement le terrorisme, l'extrémisme violent et le trafic de drogue.

L'Asie centrale est au cœur de la vision indienne d'un voisinage élargi intégré et stable. Les relations diplomatiques entre l'Inde et les pays d'Asie centrale ont passé le cap des 30 années d'échanges fructueux. À cette occasion, le Premier Ministre Shri Narendra Modi a accueilli le 27 janvier le tout premier sommet Inde-Asie centrale en format virtuel. Ce sommet était symbolique de l'importance que les dirigeants de l'Inde et des pays d'Asie centrale attachent à un partenariat global et durable entre l'Inde et l'Asie centrale.

Dans l'esprit de notre partenariat de développement avec la région d'Asie centrale, l'Inde vient d'offrir, entre autres, une ligne de crédit d'1 milliard de dollars pour des projets de développement prioritaires. L'Inde fournit également une aide financière pour la mise en œuvre de projets de développement communautaire à fort impact. Nous avons créé la plateforme de dialogue Inde-Asie centrale pour renforcer la coopération entre l'Inde et les pays d'Asie centrale. Les mesures prises par l'Inde pour moderniser l'infrastructure du port de Chabahar en Iran, qui deviendra un lien important pour le commerce et les communications de transport entre les marchés d'Asie centrale et d'Asie du Sud, ont été appréciées par les pays d'Asie centrale. L'Inde se félicite de l'intérêt des pays d'Asie centrale pour l'utilisation des services du port de Chabahar. Le port s'est désormais imposé comme une plate-forme de transit commercial pour la région. Dans le contexte du maintien de la paix des Nations Unies, l'Inde a également un codéploiement de soldats kazakhstaniens au sein du bataillon indien de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, ce qui reflète notre partenariat de longue date.

L'évolution de la situation en Afghanistan aura des ramifications plus larges pour la région de l'Asie centrale, en particulier la croissance possible du terrorisme international et du trafic de drogue émanant du territoire afghan. La résolution 2593 (2021) reflète les attentes de la communauté internationale, qui souhaite que le sol afghan ne soit pas utilisé pour abriter ou entraîner des terroristes ou pour planifier ou financer des actes terroristes. La communauté internationale doit prendre connaissance des préoccupations des pays d'Asie centrale concernant l'évolution de la situation en Afghanistan.

Je voudrais conclure en réaffirmant notre ferme appui à la coopération entre l'ONU et les organisations régionales. Dans les circonstances difficiles actuelles causées à l'échelle mondiale par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), l'ONU et ses organismes devraient continuer à travailler en étroite collaboration avec les organisations régionales pour garantir la résilience des chaînes d'approvisionnement en médicaments et vaccins. Nous pensons que ce partenariat est important pour promouvoir la paix et le développement dans le monde.

M^{me} Byrne Nason (Irlande) (*parle en anglais*) :
Je voulais souhaiter la bienvenue parmi nous ce matin au Vice-Ministre russe des affaires étrangères Sergey Vershinin. Je remercie également le Secrétaire général pour son exposé de tout à l'heure et je souhaite chaleureusement la bienvenue au Secrétaire général Zas à notre séance d'aujourd'hui. Je tiens à saluer la participation des États membres de l'Organisation du traité de sécurité collective au débat d'aujourd'hui.

En Irlande, nous avons une profonde appréciation du rôle vital que les organisations régionales et sous-régionales peuvent jouer dans la consolidation et la pérennisation de la paix. C'est une appréciation directement inspirée de notre propre histoire et expérience nationales. Notre adhésion à l'Union européenne a été essentielle pour la croissance et le développement de notre pays. Mais l'Union européenne a également joué un rôle clef dans le cheminement vers la paix et la réconciliation sur l'île d'Irlande.

Le Conseil a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Mais nous savons que cela nécessite des efforts collectifs et à plusieurs niveaux. Nous avons vu à maintes reprises le rôle essentiel que les organisations régionales peuvent jouer, de la promotion du dialogue à la médiation en passant par la promotion de mesures de confiance.

Il est clair que le renforcement de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales améliore notre capacité à prévenir et à résoudre les conflits et à faire progresser les buts et objectifs plus larges inscrits dans la Charte des Nations Unies.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies aident les pays à emprunter le chemin difficile qui mène du conflit à la paix. Dans ce contexte, les organisations régionales ont également joué un rôle important. L'Irlande, en tant que fournisseur de longue date de contingents pour le maintien de la paix des Nations Unies, participe également à un certain nombre de missions et d'opérations de l'Union européenne autorisées par l'ONU. Celles-ci soutiennent la paix et la sécurité, facilitent les processus politiques, protègent les civils, promeuvent les droits de l'homme et renforcent l'état de droit.

Depuis sa création il y a 15 ans, le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale a soutenu les efforts des nations d'Asie centrale pour construire ensemble la paix et la sécurité dans leur région par la coopération. Ces efforts sont un processus continu mais, en cherchant des solutions aux problèmes communs par la voie de la coopération, les pays d'Asie centrale s'efforcent d'obtenir de meilleurs résultats pour leurs citoyens. Les initiatives conjointes sur la gestion des eaux transfrontières, le climat et la sécurité, la lutte contre les stupéfiants et le commerce transfrontalier ont commencé à poser les bases nécessaires pour des communautés et des économies plus solides, durables et résilientes dans toute la région.

Nous nous félicitons de la mobilisation des pays d'Asie centrale en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité. Nous estimons qu'ils sont cruciaux pour le maintien de la paix et de la stabilité dans la région. L'ONU joue un rôle déterminant à l'appui de ces démarches régionales. Le Groupe de femmes d'influence d'Asie centrale illustre clairement l'incidence indéniable de la participation des femmes à la consolidation de la paix et à la diplomatie préventive.

Le fait de créer des espaces où les jeunes d'Asie centrale puissent aborder les questions qui les touchent directement favorise une coopération et un dialogue réfléchis. Cela prépare aussi le terrain pour pérenniser la paix et la stabilité régionales. L'Irlande encourage vivement les organisations régionales à donner durablement la priorité au programme pour les femmes

et la paix et la sécurité et au programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité dans tous leurs partenariats.

L'Irlande ne comprend que trop bien, du fait de sa propre histoire, que l'estime réciproque et l'entente mutuelle – composantes essentielles de la paix – s'obtiennent au moyen de dialogues interpersonnels constructifs, ancrés dans l'égalité. Nous connaissons également la valeur de l'appui que les organisations régionales peuvent apporter aux processus de paix et à la consolidation de la paix.

Les faits récents survenus au Kazakhstan ont souligné l'importance de la diplomatie préventive et de la coopération étroite des États voisins pour prévenir un conflit déstabilisant. L'Irlande et ses partenaires de l'Union européenne ont été très préoccupés par la violence qui a suivi les manifestations pacifiques dans tout le pays. Le respect des libertés fondamentales et des droits humains de tous les citoyens est indispensable à la paix et à la stabilité dans toutes les circonstances, y compris au Kazakhstan.

L'Irlande défendra toujours fermement les principes démocratiques et le droit d'un peuple de choisir ses dirigeants politiques et son système de gouvernement.

Pour finir, l'Irlande réaffirme son fort appui à une coopération continue et renforcée entre les organisations régionales et l'ONU. En travaillant ensemble, nous pouvons faire plus, et nous pouvons le faire mieux.

M. Costa Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Je tiens à saluer la présence aujourd'hui du Vice-Ministre russe des affaires étrangères, M. Sergey Vershinin. Je veux par ailleurs remercier M. António Guterres, Secrétaire général de l'ONU, et M. Stanislav Zas, Secrétaire général de l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC), de leurs exposés au Conseil de sécurité.^[P. 1] Alors que le monde est toujours aux prises avec des problèmes de paix et de sécurité, exacerbés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) qui se poursuit, il est de la plus haute importance de renforcer les partenariats et de resserrer les liens entre l'ONU et les organisations régionales. Elles ne devraient pas seulement se compléter, mais également conjuguer leurs efforts afin de mettre au point des outils efficaces de prévention des conflits, de médiation, de gestion des crises et de consolidation de la paix après les conflits. Nous avons différents exemples de partenariats de ce genre.

Le partenariat de l'ONU avec l'Union africaine, notamment, est particulièrement pertinent. Le Brésil appuie le rôle de l'Union africaine et des organisations sous-régionales du continent dans la recherche de solutions africaines aux problèmes africains. Pour éviter les doubles emplois et optimiser les ressources disponibles, il nous faut continuer d'œuvrer à l'amélioration de la collaboration entre le Secrétariat et la Commission de l'Union africaine, ainsi qu'entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. À cet égard, je salue particulièrement l'action du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, qui mérite d'être renforcée.

Dans notre région, l'Organisation des États américains est bien placée pour contribuer à la défense et à la promotion de la démocratie, des droits humains et du développement durable, ainsi que de la sécurité multidimensionnelle. L'Organisation des États américains considère que la sécurité est multidimensionnelle par nature, étant donné que nous nous heurtons à la fois à des menaces classiques en matière de sécurité et à des menaces nouvelles aux caractéristiques complexes.

S'agissant spécifiquement de l'Organisation du Traité de sécurité collective, nous nous félicitons du renouvellement de son engagement à s'attaquer aux problèmes communs. Les récents accrochages à la frontière entre le Tadjikistan et le Kirghizistan en janvier dernier ont suscité de graves préoccupations. Nous louons les efforts déployés par l'OTSC en vue de mettre fin à la confrontation armée à la frontière tadjiko-kirghize. Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général de l'OTSC pour dire que ce conflit doit être réglé exclusivement à la table de négociation, où les États membres trouveront des moyens pacifiques d'aplanir leurs divergences. Afin de parvenir à la paix et à la stabilité, les organisations régionales devraient non seulement rassembler les parties prenantes concernées par des situations de conflit, mais aussi appuyer fortement des mesures de confiance.

En ce qui concerne les événements récents au Kazakhstan, nous tenons à redire notre appui au dialogue et à la négociation pour parvenir à un changement politique par des moyens pacifiques et notre rejet de la violence. Nous espérons que le Kazakhstan pourra surmonter les conséquences de ce qui s'est passé fin janvier. L'état de droit doit être préservé et renforcé, et le Gouvernement et les institutions kazakhs doivent rester attentifs et sensibles aux aspirations légitimes du peuple.

Nous constatons que la coopération entre les membres de l'OTSC a déjà produit des résultats notables sur diverses questions. La gestion partagée des maigres ressources en eau en est un bon exemple. Nous sommes conscients qu'il reste des problèmes à régler, tels que les activités criminelles persistantes dans toute la région, en particulier le trafic de stupéfiants, et la menace du terrorisme et de l'extrémisme. En outre, dans le contexte mondial actuel, qui se caractérise par les difficultés dues à la pandémie, les organisations régionales doivent se pencher sur la meilleure manière de travailler avec les gouvernements nationaux pour garantir la résilience des chaînes logistiques médicales et la fourniture de vaccins et de principes pharmaceutiques actifs.

Le travail de l'OTSC sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité revêt également une grande importance. La communauté internationale doit appuyer toutes les initiatives tendant à sensibiliser à toutes les formes de violence contre les femmes et les filles et à les éliminer. Nous demandons instamment que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité reste au cœur de toutes les activités de l'OTSC dans les opérations de paix et la gestion de crise. Nous y voyons une pierre angulaire de tout partenariat dans le domaine de la consolidation de la paix.

Nous considérons que diverses organisations régionales et sous-régionales sont parfaitement compétentes pour s'occuper de problèmes mondiaux, avec l'ONU au cœur des efforts multilatéraux. La communauté internationale a tout à gagner d'une coopération robuste et renouvelée entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales pour promouvoir la paix et la sécurité. Les principes directeurs et les valeurs d'une telle coopération doivent reposer sur le respect de la démocratie, des droits humains et de l'état de droit. Les objectifs communs de cette coopération doivent être la promotion de la paix, de la réconciliation, de la stabilité, de la liberté et de la prospérité économique. Nous attendons de l'OTSC et de ses membres qu'ils travaillent ensemble pour progresser en ce sens.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine se félicite de l'initiative la Russie d'organiser la présente séance. Je remercie par ailleurs le Secrétaire général Guterres et le Secrétaire général Stanislav Zas de leurs exposés, qui ont fourni des éléments de réflexion importants pour la séance d'aujourd'hui. Je salue également la présence des membres de l'Organisation du traité de sécurité collective (OTSC) à la présente séance.

La promotion de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales dans le domaine de la paix et de la sécurité, en vertu du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, vise à renforcer l'universalité et l'efficacité des mécanismes de sécurité collective et à améliorer le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

En tant qu'organisation de sécurité régionale influente, l'Organisation du Traité de sécurité collective a joué un rôle important dans la sauvegarde de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ses États membres, ainsi que pour prévenir et contrer de nouvelles menaces et de nouveaux défis pour la sécurité régionale.

La Chine se félicite de la coopération entre l'OTSC et l'ONU au cours des dernières années, dans des domaines comme la lutte contre le terrorisme, la lutte contre le trafic de drogue et la criminalité organisée, et le maintien de la paix. Nous sommes favorables à ce que l'OTSC continue de tirer parti de ses atouts et de créer des synergies avec l'ONU dans ses efforts pour maintenir la paix et la sécurité internationales.

Le 28 avril 2021, l'Assemblée générale a adopté par consensus, à sa soixante-quinzième session, la résolution 75/276 sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation du Traité de sécurité collective, dans laquelle elle salue les résultats obtenus grâce à la coopération entre les deux organisations et constate que celles-ci ont la ferme intention de resserrer encore leur coopération. Cette résolution revêt une grande importance.

La Chine est vivement préoccupée par la récente flambée de violences antigouvernementales à grande échelle au Kazakhstan, qui ont fait de nombreuses victimes et causé des dommages matériels. La Chine appuie toutes les mesures qui permettront de rétablir la stabilité au Kazakhstan. Dans le même temps, la Chine est fermement opposée à toute tentative, par quelque force que ce soit, de saper la stabilité du Kazakhstan ou de menacer sa sécurité. Nous sommes contre les tentatives de forces étrangères de créer des troubles et d'imposer une prétendue révolution de couleur au Kazakhstan. Le Président chinois Xi Jinping a envoyé un message au Président Tokayev à ce sujet, exprimant clairement l'appui de la Chine aux mesures prises par le Kazakhstan pour maintenir la stabilité et mettre fin aux violences. Le Conseiller d'État et Ministre chinois des affaires étrangères Wang Yi a eu une conversation téléphonique avec M. Mukhtar Tileuberdi, Vice-Premier Ministre

et Ministre des affaires étrangères du Kazakhstan, au cours de laquelle il a réaffirmé la position de la Chine. À la demande du Gouvernement kazakhstanaï, l'OTSC a dépêché une mission au Kazakhstan pour contribuer à maintenir l'ordre public et a joué un rôle positif dans la stabilisation de la situation au Kazakhstan à un moment critique.

En tant qu'ami, voisin et partenaire stratégique global permanent du Kazakhstan, la Chine attend avec intérêt que ce pays parvienne à une paix et une stabilité durables, et appuie les efforts qu'il déploie pour rétablir la stabilité, développer son économie et améliorer les conditions de vie de la population. Nous pensons que les autorités kazakhstanaïes seront en mesure de régler ces problèmes de manière appropriée et de maintenir le pays sur la voie d'un développement stable et sain. Nous espérons également que la communauté internationale respectera pleinement la souveraineté du Kazakhstan et jouera un rôle constructif dans le maintien de la stabilité et le développement au Kazakhstan et dans la région.

Le monde entre dans une nouvelle période de turbulences et de changements. Alors que les zones de tension régionales se multiplient, les menaces traditionnelles et non traditionnelles pour la sécurité s'entremêlent. Les menaces du terrorisme, de l'extrémisme et du séparatisme ne cessent de croître, tandis que la criminalité transnationale organisée et le problème des drogues prennent de plus en plus d'ampleur. Cette situation, qui est aggravée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), entraîne de graves problèmes pour la sécurité et le développement de tous les pays.

Certains pays donnés poursuivent des politiques unilatérales et hégémoniques, s'engagent dans une politique de la canonnière, portent atteinte à la sécurité et aux intérêts d'autres pays en matière de développement en employant des moyens que rien ne saurait justifier, provoquent une nouvelle guerre froide et une compétition géopolitique, ce qui compromet gravement l'ordre international et la stabilité stratégique mondiale. Face à cette situation complexe et critique, la communauté internationale doit faire preuve d'un véritable multilatéralisme et s'opposer à la politique des blocs et à la formation de cliques. Elle doit renforcer la solidarité et la coopération et s'opposer à la confrontation et aux pressions. Elle doit renforcer l'égalité et la confiance mutuelle et s'opposer à l'intimidation par le pouvoir. Ce n'est qu'en restant sur la bonne voie que nous

pourrons agir dans l'unité pour construire un monde plus prospère, plus stable, plus équitable et plus juste.

La Chine et les États membres de l'OTSC, y compris la Russie, sont des partenaires importants qui entretiennent une amitié et une confiance mutuelle de longue date. Dans ce nouveau contexte, la Chine est prête à collaborer avec les États membres de l'OTSC pour approfondir la coopération dans les domaines relevant de l'initiative « Une Ceinture et une Route », de l'économie, du commerce, de la sécurité et des échanges entre les peuples et entre les cultures, afin d'améliorer notre connectivité et de promouvoir l'intégration économique. Nous étudierons des moyens efficaces pour exploiter pleinement le potentiel de coopération entre l'OTSC et l'Organisation de coopération de Shanghai ainsi que d'autres mécanismes, pour combattre conjointement le terrorisme, promouvoir une paix durable et une prospérité commune dans la région, et construire une communauté de destin plus soudée.

Dans leurs déclarations, certains membres du Conseil ont fait référence à la situation en Afghanistan. La priorité immédiate de la communauté internationale en Afghanistan est de faire tout ce qui est en son pouvoir pour éviter une crise humanitaire. À cette fin, des efforts considérables doivent être déployés pour apporter une aide humanitaire, et les avoirs afghans qui se trouvent à l'étranger doivent être restitués rapidement et intégralement au peuple afghan. Nous renforcerons également la communication et la coordination en matière de politique étrangère avec les États membres de l'OTSC et nous travaillerons en étroite collaboration avec les instances multilatérales, telles que l'ONU, pour apporter des contributions positives au maintien d'un ordre international fondé sur le droit international et sur le rôle central de coordination de l'ONU dans les affaires internationales.

M. Biang (Gabon) : Je vous remercie, Monsieur le Président, pour l'initiative de ce débat portant sur des questions cardinales pour la plupart des États africains. En effet, les États africains voient dans les organisations régionales et sous-régionales des acteurs clefs dans la réponse aux crises et conflits internationaux et prônent de plus en plus la prévalence d'un discours régional dans l'examen par le Conseil de sécurité des points inscrits à son ordre du jour. Je remercie le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, António Guterres, et M. Stanislav Zas, Secrétaire général de l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC), de leurs exposés

édifiants. Je me félicite de la participation des États membres de l'OTSC à ce débat.

Le choix de cette thématique nous amène à revisiter et réévaluer le rôle de premier ordre que joue la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

Dans un contexte sécuritaire marqué par des crises multiformes et exacerbé par une pandémie sans précédent, l'ampleur des sollicitations des Nations Unies et la nature de plus en plus régionale des crises exigent des Nations Unies la mise en place d'une coopération renforcée et stratégique avec les organisations régionales et sous-régionales dans un souci d'efficacité et d'une meilleure connexion avec les réalités du terrain.

En Afrique, le partenariat entre les Nations Unies et l'Union africaine a, dans bien des domaines, enregistré des réalisations appréciables. Il s'est même renforcé au cours de ces dernières années, notamment dans les domaines de la paix et de la sécurité. Je peux mentionner le renforcement des relations entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, marqué notamment par des consultations périodiques sur les crises et conflits en Afrique.

En Afrique centrale, consciente de l'importance de son rôle d'interface dans le maintien de la paix, en lien avec la communauté internationale, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, sous le leadership du Président Ali Bongo Ondimba, a finalisé son processus de réforme institutionnelle et organisationnelle dans le but de se donner les moyens de répondre aux défis auxquels elle fait face, notamment sur les questions de paix et de sécurité. Tout compte fait, l'implication des acteurs régionaux, aux côtés de l'action de l'Organisation des Nations Unies, permet de renforcer l'efficacité des processus de stabilisation et de mieux appréhender les menaces persistantes.

S'il est vrai que par ses actions de ces dernières années, l'ONU a fait un véritable effort pour s'engager dans les partenariats régionaux et sous-régionaux, la multiplicité des crises, ainsi que leur complexité, nous commandent d'aller plus loin. Le Groupe de cinq pays du Sahel et la Mission de l'Union africaine en Somalie, devenue la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie, demeurent au chapitre des attentes majeures

concernant le partenariat entre l'ONU et l'Afrique. Il s'agit d'initiatives phares de maintien de la paix à l'échelle régionale, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, qui nécessitent un soutien financier prévisible, ainsi qu'un appui logistique et technique de l'ONU, ayant à l'esprit que le maintien de la paix est, avant tout, une des prérogatives du Conseil de sécurité, en vertu des dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies.

S'agissant de la coopération entre l'ONU et l'Organisation du Traité de sécurité collective, il convient de rappeler que cette organisation, qui couvre une vaste zone s'étendant de l'Europe orientale à l'Extrême-Orient, possède un potentiel politique, diplomatique et militaire, ainsi qu'une stratégie de sécurité collective à l'horizon 2025. L'OTSC fait preuve d'un engagement dans la réponse aux défis communs en matière de sécurité collective et de lutte contre le terrorisme. Ce potentiel a permis à l'OTSC de déployer récemment ses efforts dans le cadre du maintien de la paix et de jouer un rôle décisif dans la stabilisation et la normalisation de la situation au Kazakhstan, faisant prévaloir une solution régionale efficace. Il va de soi qu'il est important de poursuivre et d'amplifier le partenariat entre l'OTSC et le système des Nations Unies, notamment avec le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, ou encore avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, en ce qui concerne la prévention des conflits et le maintien de la paix, mais également la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies contre l'extrémisme violent, d'une part, et la lutte contre le trafic de stupéfiants, d'autre part.

Je voudrais, pour conclure, appeler une fois de plus au renforcement de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, y compris les partenariats interrégionaux, dont l'une des conséquences principales est le soutien à l'ONU dans la mission qui lui est assignée, à savoir maintenir la paix et la sécurité dans le monde. Travailler en synergie avec les organisations régionales n'est pas une option ; c'est un levier essentiel qui nous renvoie à nos engagements gravés sur les tablettes de la solidarité internationale et inscrits dans la mémoire collective des peuples du monde.

M. de la Fuente Ramírez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je souhaite la bienvenue au Conseil de sécurité au Vice-Ministre Vershinin. Je remercie le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies,

M. Guterres, et le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC), M. Zas, de leurs exposés. Je souhaite également la bienvenue aux représentants des États membres de l'OTSC.

Le Mexique attache la plus grande importance à la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins de la prévention et du règlement des conflits. L'expérience a montré que, bien souvent, ces organisations ont une connaissance approfondie des particularités de chaque région, ce qui est essentiel pour relever plus efficacement les défis liés à la paix et à la sécurité.

Les exposés de ce matin ont déjà mis en évidence une grande partie des défis communs auxquels nous sommes confrontés. Il est temps de déterminer quelles sont les nouvelles possibilités de collaboration et de complémentarité, et de les mettre en œuvre.

L'un de ces défis, qui constitue une menace pour nous tous, comme certains l'ont déjà dit, est le terrorisme international. La coopération entre les États membres de l'OTSC et la coordination de leurs efforts sont essentielles dans la lutte contre le terrorisme dans une région qui a été particulièrement touchée par la situation complexe qui prévaut en Afghanistan. Une interaction accrue entre l'ONU et l'OTSC, en particulier dans le domaine de l'échange d'informations, est d'autant plus importante dans ces circonstances. Le Mexique réaffirme que tous les efforts de lutte contre le terrorisme doivent respecter le droit international, en particulier le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme.

Parmi les autres défis qui nous sont communs, il y a le trafic de stupéfiants et le trafic et le détournement d'armes. Nous saluons les efforts déployés par les pays de la région pour lutter contre le trafic de stupéfiants. Par contre, la lutte contre le trafic d'armes légères et de petit calibre nécessite une mobilisation plus importante, fondée sur une vision de responsabilité partagée et d'efforts conjoints pour combattre ce phénomène plus efficacement. La résolution 2616 (2021) encourage expressément la coopération régionale, notamment dans le cadre d'activités frontalières conjointes, qui sont nécessaires pour endiguer le trafic de ce type d'armes avant qu'elles ne tombent entre de mauvaises mains. Cette résolution souligne également l'importance de renforcer les capacités des États Membres à cette fin.

Je conclus mon intervention en réaffirmant la position constante du Mexique au Conseil : notre

travail doit suivre une approche plus préventive, qui s'attaque aux causes profondes des conflits, telles que la marginalisation, l'absence de perspectives et les inégalités, qui ne cessent de croître partout dans le monde. Tous ces éléments favorisent la radicalisation et les mouvements illicites de stupéfiants et d'armes.

Enfin, je saisis cette occasion pour saluer l'action menée par le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale dans ce domaine comme dans d'autres domaines liés au programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous formons le voeu que ce soient là des domaines dans lesquels nous créerons de nouvelles synergies entre l'ONU et l'OTSC.

M^{me} Dautllari (Albanie) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier à mon tour le Secrétaire général Guterres de l'exposé qu'il nous a présenté sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC). Je salue également la participation du Secrétaire général de l'OTSC, M. Zas, à la présente séance, et je le remercie de son exposé.

La coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales est une pratique de longue date qui a contribué à promouvoir les principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Dans cette optique, nous appuyons les forums de coopération régionale qui font progresser l'esprit et la lettre de ces principes.

Nous sommes favorables au partage des meilleures pratiques et à l'échange de vues avec diverses organisations régionales qui s'occupent des questions de paix, de sécurité et de coopération entre les pays. C'est pourquoi nous nous félicitons du débat d'aujourd'hui organisé au titre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, étant entendu que toutes les organisations régionales doivent travailler de manière transparente, en suivant des règles et des principes clairs. Nous appuyons l'idée selon laquelle tout pays doit pouvoir décider librement de l'organisme régional auquel il souhaite adhérer ou non, conformément aux objectifs et aux aspirations de son peuple.

De ce point de vue, ce n'est pas sans inquiétude que nous avons suivi le récent déploiement de l'OTSC au Kazakhstan. Nous croyons comprendre que ces forces ont quitté le pays, mais la transparence sur un sujet aussi crucial est nécessaire pour créer un climat de confiance et de compréhension. Il importe que ces opérations soient menées dans le plein respect des droits humains

et des droits fondamentaux. Toutes les organisations régionales doivent adhérer au droit international et au droit international humanitaire lorsqu'elles s'engagent dans des activités de paix et de sécurité. L'action du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale est essentielle à cet égard, et nous le félicitons de mener dans la région des activités liées à la lutte contre le terrorisme, à la délimitation des frontières, à la gestion des eaux transfrontières et au programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Il existe d'excellents exemples dont on peut s'inspirer, comme l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), une des plus grandes organisations régionales de sécurité au monde. En 2020, alors que nous présidions l'OSCE, nous avons accordé une attention particulière à la recherche de solutions par la voie des négociations et de la diplomatie. En agissant ainsi et en œuvrant de bonne foi dans plusieurs organisations régionales et internationales dans les Balkans occidentaux, en Europe et au-delà, nous avons obtenu des résultats tangibles en ce qui concerne l'établissement de relations de bon voisinage et la promotion de l'état de droit et des droits humains, en particulier les droits des enfants, des femmes et des minorités.

En conclusion, je tiens à souligner une fois encore que les organisations régionales sont des acteurs importants et qu'elles remplissent leur mission lorsqu'elles incarnent les objectifs et les aspirations de tous leurs membres.

M. Abushahab (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Je remercie la Fédération de Russie d'avoir organisé la présente séance. Je remercie également le Secrétaire général, António Guterres, et le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC), Stanislav Zas, de leurs exposés instructifs.

Les Émirats arabes unis s'attachent à privilégier les points de vue régionaux dans le règlement des conflits, ainsi que dans la consolidation et la pérennisation de la paix. Nous sommes membres d'un large éventail d'organisations régionales et sous-régionales, dont le Conseil de coopération du Golfe, la Ligue des États arabes et l'Organisation de la coopération islamique, et nous attachons de l'importance à ces organisations pour la coordination et la synergie que leurs plateformes offrent pour relever ensemble des défis communs.

Les Émirats arabes unis soutiennent le principe de solutions régionales aux problèmes régionaux. Les

mécanismes régionaux procurent des informations sur les contextes locaux qui sont essentielles pour favoriser des solutions durables. Dans certains cas, les questions régionales ont des conséquences internationales, et le contexte fourni par les organisations régionales peut éclairer grandement les travaux du Conseil de sécurité. C'est pourquoi nous nous félicitons que l'ONU renforce ses relations avec diverses organisations régionales et sous-régionales, notamment l'OTSC.

Les Émirats arabes unis espèrent également que, grâce à ces relations, les acteurs régionaux seront mieux intégrés et participeront davantage aux débats du Conseil de sécurité. Le débat d'aujourd'hui illustre bien la manière dont les voix de la région peuvent éclairer les délibérations du Conseil sur les problèmes de sécurité qui touchent l'Asie centrale. L'ONU et l'OTSC ont un certain nombre d'objectifs en commun, notamment la consolidation de la paix et la lutte contre le terrorisme, la traite des personnes et le trafic de stupéfiants et d'armes.

Le Conseil doit encourager le renforcement de la coopération et de la coordination entre l'ONU et les acteurs régionaux, ainsi que le partage des meilleures pratiques. À cet égard, nous prenons également note des contacts réguliers de haut niveau et au niveau opérationnel entre l'OTSC et le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le Bureau de lutte contre le terrorisme et le Département des opérations de paix. La coopération entre l'OTSC et l'ONU, ainsi que d'autres organisations sous-régionales d'Asie centrale, est d'autant plus justifiée au vu des récents événements survenus en Afghanistan.

Les défis résultant du changement radical de l'environnement politique, humanitaire et de sécurité en Afghanistan présentent des risques ayant des implications régionales pour l'Asie centrale, notamment en ce qui concerne la criminalité transnationale, le trafic de drogue, les activités terroristes et les mouvements de réfugiés. Nous nous félicitons des contacts réguliers établis entre l'OTSC, le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale et la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, en vue de coordonner leurs stratégies de lutte contre les menaces que représentent le terrorisme et l'extrémisme dans la région, ainsi que d'autres défis transfrontaliers.

S'agissant des récents événements survenus au Kazakhstan, les Émirats arabes unis ont suivi de près la stabilisation de la situation. Nous avons exprimé notre soutien aux efforts déployés par le Gouvernement

kazakhstanais pour maintenir la stabilité et la sécurité à l'intérieur de ses frontières et concrétiser les aspirations de son peuple. Ces mesures sont essentielles au maintien de la stabilité dans les pays voisins et dans l'ensemble de la région.

Le Conseil doit veiller à ce que les perspectives régionales soient systématiquement prises en compte lors de l'examen des questions inscrites à son ordre du jour. Les facteurs de conflit, tels que le terrorisme ou le trafic de drogue, ne sont pas faciles à juguler à l'intérieur des frontières d'un État et ne peuvent pas non plus être traités par un seul État. La prise en compte de l'expérience, des connaissances et des perspectives des pays voisins sera essentielle pour mettre au point des stratégies globales de prévention et de règlement des conflits.

M^{me} Heimerback (Norvège) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons du débat d'aujourd'hui organisé par la Fédération de Russie et de la présence de S. E. le Vice-Ministre Vershinin qui préside la séance. Nous remercions le Secrétaire général de l'ONU et le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC) de leurs exposés.

La Norvège se félicite du renforcement de la coopération institutionnelle entre l'ONU et les organisations régionales afin de tirer le meilleur parti de nos ressources combinées, tant en matière de prévention des conflits que de consolidation de la paix. Nous sommes favorables à l'établissement de partenariats entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales et sous-régionales concernées, ainsi qu'aux efforts déployés pour parvenir à un règlement pacifique des différends d'ordre local par le moyen d'accords régionaux, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

Dans le contexte des opérations de paix et des efforts qu'elles mènent pour prévenir, atténuer et régler les conflits, les organisations régionales sont des partenaires importants du Conseil. Les menaces politico-militaires traditionnelles ne sont pas les seuls défis de sécurité auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui. Au contraire, les problèmes de sécurité sont légion. Ils vont de l'instabilité aux conflits armés, en passant par le déni des droits humains. Il existe également des menaces transnationales, telles que l'extrémisme violent, le terrorisme, la criminalité organisée, le trafic d'armes et de drogues, et la traite des personnes. La coopération régionale et sous-régionale est un moyen important de relever ces défis.

Nous sommes d'avis que la bonne gouvernance, l'état de droit, l'égalité des genres, le respect des droits humains et la promotion des institutions démocratiques sont des composantes essentielles du maintien de la paix, de la sécurité et de la prospérité. La situation au Kazakhstan en est un bon exemple. Alors que le pays doit maintenant gérer les conséquences des récents événements survenus en janvier, nous estimons que les réformes politiques et le respect des droits humains seront d'une importance capitale.

La Norvège se félicite des efforts régionaux déployés en Asie centrale pour améliorer la coopération en matière de lutte contre le terrorisme et assurer la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Elle soutient les efforts de l'ONU et des pays de la région. Nous estimons également que la coopération régionale en Asie centrale pourrait contribuer à réduire les niveaux de conflit dans toute la région, en particulier en Afghanistan. Nous nous félicitons de la volonté des pays de la région de soutenir le processus de paix en Afghanistan.

La coopération régionale et internationale est indispensable pour relever les différents défis transnationaux d'aujourd'hui. Elle doit être fermement fondée sur les principes démocratiques, le respect des droits humains et l'état de droit.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arménie.

M. Margaryan (Arménie) (*parle en russe*) : Je voudrais tout d'abord exprimer ma gratitude à la Fédération de Russie pour avoir organisé la présente séance du Conseil de sécurité sur la coopération entre l'ONU et l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC). Je remercie le Secrétaire général, António Guterres, et le Secrétaire général de l'OTSC, Stanislav Zas, de leurs exposés détaillés sur le renforcement du dialogue et de la coopération entre les deux organisations sur diverses questions de sécurité internationale et régionale, ainsi que sur les possibilités d'élargissement de la coopération.

L'Arménie attache une importance particulière à la coopération entre l'ONU et les organisations régionales pour ce qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales et de prévenir les menaces et les défis traditionnels et nouveaux et d'y faire face, conformément aux buts et aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international.

Le renforcement de la coopération entre l'OTSC et l'ONU, notamment l'intensification du dialogue entre les différents organes des secrétariats des deux organisations sur les questions liées à la sécurité internationale et régionale, est une des priorités de la présidence arménienne de l'OTSC. Nous sommes conscients de nombreuses possibilités de coopération qui existent dans des domaines clés tels que l'alerte rapide, le maintien de la paix, la prévention et la lutte contre le terrorisme et la lutte contre la criminalité internationale.

La coopération entre le secrétariat de l'OTSC et les départements du Secrétariat de l'ONU est particulièrement importante, notamment pour les questions relatives à la participation des forces de maintien de la paix de l'OTSC aux activités de maintien de la paix, à l'analyse de l'expérience pratique des contingents nationaux des États membres de l'OTSC participant aux opérations de maintien de la paix sous les auspices de l'ONU, et à la coordination de la formation des forces de maintien de la paix de l'OTSC, en tirant parti des possibilités offertes par le Département des opérations de paix.

Le développement du potentiel d'une force collective de maintien de la paix de l'OTSC est également facilité par l'expérience acquise au niveau national. Nous attachons une importance particulière à l'échange d'expériences pratiques sur le terrain. Par exemple, à la fin de l'année dernière, des représentants de l'OTSC ont visité la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, au sein de laquelle était déployé un contingent arménien de maintien de la paix.

Cette année marque le trentième anniversaire du Traité de sécurité collective et le vingtième anniversaire de la création de l'OTSC. Depuis la signature du Traité de sécurité collective, l'OTSC s'est transformée en une organisation multifonctionnelle capable de faire face à un large éventail de défis et menaces dans sa zone de responsabilité.

L'un des principaux domaines de coopération au sein de l'organisation est la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, notamment pour lutter contre l'utilisation de combattants terroristes étrangers en vue de déstabiliser la situation dans diverses régions et pour empêcher leur déplacements vers des zones de conflit armé.

Début janvier, la réponse rapide de l'OTSC aux événements tragiques survenus au Kazakhstan a contribué à stabiliser et à normaliser la situation dans

le pays, démontrant la grande efficacité des Forces collectives de maintien de la paix de l'organisation, qui ont été déployées pour une période limitée suite à une demande officielle de la République du Kazakhstan, conformément aux dispositions du Traité de sécurité collective et de la Charte des Nations Unies.

Pendant sa présidence de l'OTSC, l'Arménie contribuera à resserrer la coopération entre l'ONU et l'OTSC en matière de prévention et de règlement des conflits et des crises, de lutte contre le terrorisme, l'extrémisme et d'autres menaces transfrontalières, afin de maintenir la paix et la sécurité internationales et régionales.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kazakhstan.

M. Ilyassov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je tiens à remercier la présidence russe du Conseil de sécurité d'avoir mis en relief la coopération entre l'ONU et l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC).

Nous remercions le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, António Guterres, et le Secrétaire général de l'OTSC, Stanislav Zas, pour leurs déclarations détaillées et leurs propositions constructives en vue de renforcer la collaboration entre l'ONU et l'OTSC.

Je prends la parole pour informer le Conseil des événements tragiques survenus en janvier dans mon pays, le Kazakhstan, et qui ont nécessité l'intervention à court terme, mais rapide, d'un contingent de maintien de la paix de l'OTSC pour la première fois dans l'histoire de l'organisation.

Le 2 janvier, des manifestations ont commencé dans l'ouest du Kazakhstan, en raison d'une forte augmentation du prix du gaz liquéfié. Malgré les mesures opportunes prises par les autorités pour répondre aux demandes des manifestants, initialement pacifiques, et entamer un véritable dialogue avec eux, des éléments criminels et des extrémistes religieux, notamment des combattants étrangers, ont profité des manifestations pour organiser des émeutes armées coordonnées et violentes dans 11 des 14 provinces du pays, dans le but de déstabiliser l'ordre constitutionnel. À la suite de ce complot, de nombreuses personnes ont été blessées dans toutes les régions du Kazakhstan, notamment des agents des forces de l'ordre, et malheureusement, il y a eu des morts.

Lors d'une réunion extraordinaire tenue le 5 janvier, le Conseil de sécurité national du Kazakhstan a qualifié la situation dans le pays de menace terroriste pour la sécurité nationale et d'acte d'agression. La Charte des Nations Unies reconnaît le droit de légitime défense, individuelle ou collective, qu'à chaque État dans de telles circonstances. À cet égard, et conformément à l'article 4 du Traité de sécurité collective, le Président du Kazakhstan, M. Kassym-Jomart Tokayev, a officiellement demandé à l'OTSC de contribuer au maintien de la paix pour stabiliser la situation dans le pays. Cette demande a été rapidement satisfaite et soutenue par tous les membres de l'organisation. L'ONU a été dûment informée de l'intention de l'OTSC d'envoyer au Kazakhstan un contingent de maintien de la paix, composé de forces de cinq États membres, pour faire face à la situation.

Le déploiement des forces de maintien de la paix, qui a débuté le 6 janvier, a été extrêmement rapide et efficace. Je tiens à souligner que pendant leur mission au Kazakhstan, les soldats de la paix ont assuré la sécurité des installations et infrastructures stratégiques et n'ont pas pris part à des opérations antiterroristes ni à des combats directs. Aucun incident durant lequel les soldats de la paix ont dû utiliser leurs armes pendant leur mission au Kazakhstan n'a été signalé.

Le 11 janvier, le Président du Kazakhstan a annoncé que la mission des forces de maintien de la paix de l'OTSC avait été menée à bien. Leur retrait a commencé le 13 janvier et, le 19 janvier, le contingent de maintien de la paix de l'OTSC s'était complètement retiré du Kazakhstan. À ce moment-là, la situation dans mon pays était sous contrôle et le complot visant à prendre le pouvoir au moyen de violentes émeutes armées avait échoué.

Au cours de ces journées tragiques de janvier, le Kazakhstan a vécu les événements les plus dramatiques depuis son indépendance, il y a 30 ans. Les résultats de l'enquête en cours seront communiqués à la communauté internationale en temps voulu. Mais nous avons pu constater que l'OTSC a démontré sa pertinence et son efficacité en tant qu'organisation régionale de sécurité crédible. Elle s'est avérée être un mécanisme collectif qui fonctionne bien pour assurer la stabilité et la sécurité de ses États membres, tout en respectant strictement les règles et les normes du Traité.

Par conséquent, la République du Kazakhstan est favorable à une coopération globale et étroite entre l'ONU et les structures régionales, comme l'OTSC, qui

sont prêtes à réellement contribuer au renforcement de la sécurité internationale et régionale.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Kirghizistan.

M^{me} Kasymalieva (Kirghizistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue au Vice-Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, M. Sergei Vershinin, et féliciter la Russie pour son accession à la présidence du Conseil pour le mois de février. Nous nous félicitons de l'organisation du débat d'aujourd'hui sur la coopération entre l'ONU et l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC). Le Kirghizistan se félicite également de la participation du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, António Guterres, et du Secrétaire général de l'OTSC, Stanislav Zas, à la présente séance.

L'OTSC est une organisation internationale régionale dont les principaux domaines d'activité sont la coordination de la coopération militaire et militaro-technique entre ses États membres et la lutte contre les menaces et défis contemporains. Il est symbolique que cette année soit une année anniversaire pour l'organisation, qui marque les 30 ans de la signature du Traité de sécurité collective et les 20 ans de la création de l'organisation elle-même.

Un travail considérable a été accompli au fil des ans. L'organisation a eu d'importantes possibilités de créer les conditions permettant d'assurer la sécurité nationale de tous les États membres de l'OTSC. En sa qualité de membre de l'OTSC, le Kirghizistan a un intérêt partagé avec l'organisation pour le développement et l'efficacité de celle-ci en vue de faire face aux éventuelles situations de crise qui la touchent ; ce qui est également dans l'intérêt de chaque État membre. Nous devons redoubler d'efforts et renforcer constamment la coopération régionale dans tous les aspects relevant du mandat de l'OTSC.

La situation internationale continue de se détériorer et reste peu prévisible, ce qui exige une approche concertée et les efforts de toutes les parties concernées, sur la base des normes et des principes universellement reconnus du droit international.

Aujourd'hui, alors que l'Afghanistan se heurte à différents types de problème, la situation dans ce pays se caractérise par une consolidation de ses importantes difficultés socioéconomiques.

En tant que pays traditionnellement ami de l'Afghanistan et situé dans la même région, le Kirghizistan se soucie d'un Afghanistan stable et prospère, a toujours œuvré à l'établissement de la paix dans ce pays, et cherche sincèrement à fournir toute l'assistance possible au peuple afghan. Nous avons été parmi les premiers pays à expédier une aide humanitaire par avion à Kaboul, ainsi que par voie terrestre aux membres de l'ethnie kirghize qui vivent dans les vallées du Petit et du Grand Pamirs, dans la province de Badakhchan, en Afghanistan. Il est essentiel d'assurer la sécurité et le bien-être des membres de l'ethnie kirghize se trouvant dans le Petit et le Grand Pamirs et de ménager un couloir sûr pour leur faire parvenir une aide humanitaire.

Les événements qui ont eu lieu au Kazakhstan ont mis en évidence la présence de cellules dites dormantes d'organisations terroristes internationales dans les pays d'Asie centrale, qui peuvent intensifier leurs activités en cas de conflit, que ce soit à l'intérieur des États ou dans les zones frontalières.

L'initiative du Kazakhstan d'activer les mécanismes du système de sécurité collective de l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC) pour remédier à la situation régnant sur son territoire a confirmé l'opinion collective des États membres de l'OTSC sur les problèmes existants et notamment les menaces en matière de sécurité. Les principes fondamentaux de la création et du fonctionnement de l'Organisation, sa politique étrangère et ses composantes militaires ont permis, grâce au potentiel cumulé, de répondre sans délai à l'appel du Kazakhstan.

Aujourd'hui, nous pouvons affirmer que l'Organisation du Traité de sécurité collective est devenue une des organisations internationales clefs dans le domaine de la sécurité en Eurasie. Nous pouvons également dire sans hésiter que, dans le même temps, l'OTSC est devenue une structure influente qui a gagné de l'autorité dans la région et sur la scène internationale. Il est clair que, pour accomplir les tâches qui s'imposent à la communauté internationale face aux problèmes et aux menaces qui touchent la sécurité, il est nécessaire d'unir les capacités et les efforts de l'ensemble des pays et des organisations internationales et régionales.

Depuis la création de l'OTSC, la coopération avec les organisations et associations internationales et régionales s'est élargie, principalement avec ses partenaires les plus proches – l'Organisation de Shanghai pour la coopération et la Communauté

d'États indépendants –, et les contacts avec l'ONU et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe se sont multipliés.

En tant que membre actif de l'OTSC, le Kirghizistan a à cœur de développer le potentiel de l'Organisation. J'ai bon espoir que, par des efforts conjoints, nous serons en mesure de renforcer la coopération entre l'ONU et l'OTSC aux fins du maintien de la sécurité régionale et internationale.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bélarus.

M. Rybakov (Bélarus) (*parle en russe*) : À la veille du trentième anniversaire du Traité de sécurité collective et du vingtième anniversaire de l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC) elle-même, nous jugeons très pertinent l'examen de la question de la coopération entre l'ONU et l'OTSC.

Ces dernières années, l'OTSC a déployés des efforts notables et ardues qui lui ont permis, d'une alliance intrinsèquement défensive, de se transformer en une organisation de sécurité multifonctionnelle disposant d'outils efficaces et de mécanismes collectifs pour combattre un large éventail de menaces et de problèmes modernes.

En tant qu'organisation régionale au sens du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, l'OTSC apporte une contribution importante au maintien de la sécurité et de la stabilité dans les régions européenne et eurasiennne. Les principes des Nations Unies, notamment le droit de légitime défense collective prévu à l'Article 51 de la Charte, forment la base de l'OTSC. Nous voyons dans le développement de la coopération entre les deux organisations dans les domaines d'intérêt mutuel un processus naturel et logique.

Le Bélarus se félicite de la pratique positive et éprouvée consistant à faire régulièrement des déclarations au nom de l'OTSC sur des points de l'ordre du jour de l'ONU, de même qu'à publier des déclarations de l'OTSC en tant que documents officiels, non seulement de l'Assemblée générale mais aussi du Conseil de sécurité.

Nous estimons qu'il est important de poursuivre la pratique qui consiste à ce que le Secrétaire général établisse des rapports périodiques sur la coopération avec les organisations régionales et autres, ainsi que la pratique de l'Assemblée d'adopter des résolutions à ce sujet tous les deux ans. Selon nous, le fait que le

travail sur ces résolutions prenne souvent une tonalité politique ne fait que confirmer que l'OTSC est une organisation solide, dont certains États préféreraient ignorer l'importance.

La coopération concrète entre l'ONU et l'OTSC est fondée sur la Déclaration conjointe consacrée à la coopération entre les deux secrétariats, en date du 18 mars 2010, et sur plusieurs mémorandums d'accord entre le secrétariat de l'OTSC et les structures et départements compétents du Secrétariat de l'ONU. Nous nous félicitons que la communication ponctuelle entre les organisations soit en train de se transformer en une coopération systématique.

Le Bélarus est en faveur du développement d'une coopération concrète entre l'OTSC et les structures compétentes de l'ONU dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Dans le cadre du travail de l'OTSC à ce sujet, l'accent est mis en particulier sur la situation en Afghanistan, dont le territoire est juste à l'extérieur des frontières couvertes par notre organisation. Le Bélarus continuera d'appuyer les initiatives menées par les partenaires de l'OTSC dans le cadre des Nations Unies pour favoriser la sécurité en Afghanistan et dans les régions frontalières et neutraliser les menaces et les problèmes liés au terrorisme et à l'extrémisme. Dans ce contexte, la mise en place d'une coopération systématique entre le secrétariat de l'OTSC et le Bureau de lutte contre le terrorisme de l'ONU est particulièrement importante. La base de cette coopération se trouve dans le mémorandum pertinent, daté du 9 novembre 2018.

Le maintien de la paix est un domaine prometteur à cet égard. En 2011, le Bélarus a proposé une initiative consistant à développer la coopération entre l'OTSC et l'ONU en la matière. Mon pays accorde une grande importance au dialogue en cours entre les deux organisations sur cette question.

Les Forces collectives de maintien de la paix de l'OTSC ont été activées pour la première fois en janvier au Kazakhstan, à la demande du Président du pays, dans le plein respect de la Charte des Nations Unies et du Traité de sécurité collective. Les États membres de l'OTSC et des experts internationaux, y compris des représentants de l'ONU, ont salué le caractère opportun et prompt de la décision de lancer une opération de maintien de la paix. À la récente session extraordinaire du Conseil de sécurité collective de l'OTSC, M. Lukashenko, Président de la République du Bélarus, a fait observer que l'action

des forces collectives avait perturbé les plans des commanditaires et des exécutants du conflit provoqué dans ce pays et permis de normaliser la situation, démontrant au passage la viabilité et le potentiel de l'Organisation.

Le grand potentiel de l'OTSC dans le domaine du maintien de la paix peut être extrêmement utile au système de maintien de la paix des Nations Unies, qui souffre d'une importante pénurie de spécialistes, de matériel et d'infrastructures. Nous estimons que le déploiement d'hôpitaux mobiles, de personnel médical militaire ou d'unités de déminage, ainsi que de matériel et d'infrastructures, pourrait être un moyen pour l'OTSC de participer au maintien de la paix des Nations Unies dans le cadre des mandats du Conseil de sécurité.

Il y a aussi d'autres domaines de travail conjoint qui ne sont pas directement liés aux activités du Conseil de sécurité mais qui sont importants du point de vue de la diplomatie préventive. La sécurité internationale de l'information est particulièrement pertinente au vu de la hausse marquée de la fréquence des incidents de sécurité dans le domaine de l'informatique et des communications. Non seulement ces incidents deviennent plus perturbatrices et toujours plus variés, mais ils ont également pour effet de fragiliser sensiblement la confiance entre les pays.

En tant que candidat à un siège non permanent au Conseil de sécurité pour 2024-2025, le Bélarus confirme qu'il est prêt à promouvoir toutes les initiatives conjointes de l'ONU et de l'OTSC au service de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Tadjikistan.

M. Hikmat (Tadjikistan) (*parle en anglais*) : Je félicite la Fédération de Russie pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité et la remercie d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui sur la « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation du Traité de sécurité collective ». Je tiens également à remercier M. António Guterres, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, et M. Stanislav Zas, Secrétaire général de l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC), de leurs exposés détaillés.

Face à l'intensification des tensions internationales et à l'émergence de nouvelles zones de conflit, les activités des organisations régionales complètent à bien des égards l'action de l'ONU. L'OTSC a un important rôle à jouer dans ce domaine.

L'un des principes fondamentaux de la politique étrangère de tous les États membres de l'OTSC est leur reconnaissance du rôle central de l'ONU dans le système des relations internationales. La coopération avec l'ONU et les organisations internationales opérant dans le domaine de la sécurité est une dimension importante du travail de l'OTSC visant à assurer une paix et une sécurité fiables dans la région dans le cadre de ses responsabilités. Ce principe est inscrit dans la Charte de l'OTSC.

L'enregistrement de la Charte de l'OTSC auprès du Secrétariat de l'ONU et l'octroi à l'organisation du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale ont jeté les bases légales de l'interaction entre l'ONU et l'OTSC. La Déclaration conjointe de 2010 sur la coopération entre l'ONU et l'OTSC a défini l'objectif à long terme de cette relation, qui consiste à apporter une contribution substantielle pour faire face aux nouveaux défis et menaces auxquels la communauté internationale est confrontée.

L'Asie centrale est l'une des régions de sécurité collective de l'OTSC. À cet égard, compte tenu des menaces potentielles pour la sécurité, il est nécessaire de redynamiser la coopération entre l'ONU et l'OTSC. Une analyse de l'évolution de la situation militaro-politique en Asie centrale confirme son impact négatif sur le système de sécurité collective existant. Ces incidences négatives sont principalement liées à la situation en Afghanistan. Malheureusement, les défis et les menaces émanant du territoire afghan augmentent de jour en jour. Nous sommes particulièrement préoccupés par la menace que représente le trafic de drogue. Depuis la prise de pouvoir des Taliban, la production d'opium en Afghanistan a augmenté de 6 800 tonnes, soit l'équivalent de 320 tonnes d'héroïne pure. À titre de comparaison, au cours des sept premiers mois de l'année 2021, les autorités compétentes du Tadjikistan ont saisi 484 kilogrammes de drogue, alors qu'au cours des quatre derniers mois sous le règne des Taliban, les saisies se sont élevées à environ 3 tonnes, soit presque six fois plus.

Dans ce contexte, il nous paraît nécessaire d'élaborer des mécanismes d'interaction entre l'OTSC et l'ONU dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogue. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime doit également participer activement à ces efforts.

La coopération au sein du cadre multilatéral de l'ONU, de l'OTSC, de l'Organisation de Shanghai pour la coopération et de la Communauté des États

indépendants pourrait également renforcer la sécurité régionale antidrogue en Asie centrale, dans le but d'éradiquer le trafic de drogues, la consommation non médicale de drogues et la contrebande dans la zone de l'OTSC et au-delà.

Les activités des terroristes et des organisations extrémistes ainsi que la criminalité transnationale constituent un sérieux défi pour la communauté internationale. Cette question est également au centre de l'attention de l'ONU. Depuis le début du mois de septembre 2021, le nombre de groupes terroristes a augmenté dans les provinces afghanes limitrophes du Tadjikistan, avec la mobilisation de forces militantes et d'équipements militaires supplémentaires. Dans les provinces du nord-est de l'Afghanistan, il existe plus de 40 camps et centres d'entraînement terroristes avec plus de 6000 combattants.

Guidés par la nécessité de contrer une menace potentielle, les États membres de l'OTSC ont organisé huit exercices militaires de grande envergure rien qu'en 2021, dont cinq ont eu lieu au Tadjikistan, près de la frontière avec l'Afghanistan.

Compte tenu de la situation actuelle en Afghanistan, les possibilités de renforcer les frontières méridionales de l'organisation sont à l'étude dans le cadre de l'OTSC.

À cet égard, il convient de rappeler la proposition opportune du Président de la République du Tadjikistan,

S. E. M. Emomali Rahmon, visant à créer une ceinture de sécurité autour de l'Afghanistan. Il faut associer l'ONU et ses entités ainsi que d'autres organisations internationales et régionales à la mise en œuvre de cette initiative.

Les récents événements qui se sont déroulés au Kazakhstan au début du mois de janvier et l'intervention des forces de maintien de la paix de l'OTSC pour éliminer la menace d'une attaque terroriste ont démontré la capacité de l'organisation à réagir rapidement à une nouvelle menace pour la sécurité sur le territoire de l'un de ses membres.

Ce sont là autant de raisons supplémentaires de réexaminer la question de l'intégration des forces de maintien de la paix de l'OTSC dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU et d'évoquer sa mise en œuvre pratique. Nous espérons que la nomination d'un envoyé spécial de l'OTSC pour les activités de maintien de la paix, fonction créée en 2021 à la suite du sommet de l'OTSC à Douchanbé, en coopération avec l'ONU, contribuera au renforcement des activités dans ce domaine.

Pour terminer, je souhaite plein succès à la Fédération de Russie à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci.

La séance est levée à 13 h 15.